ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CDES

Question écrite n° 33312

Texte de la question

M. André Flajolet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent certaines familles pour accéder à la connaissance totale des dossiers médicaux de la commission départementale de l'éducation spéciale, CDES, et sur la possibilité effective de participer à la discussion portant orientation de l'enfant. Il le sollicite pour connaître les chiffres exacts d'enfants relevant de la CDES, le nombre d'inadéquats par rapport aux structures existantes et les perspectives d'ouverture de places spécifiques pour les années à venir sur le département du Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : M. André Flajolet
Circonscription : Pas-de-Calais (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33312
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 929